

# AVANT-PROPOS

Le présent document fait état des bases légales, didactiques et administratives sur lesquelles repose l'approche immersive dans sa planification, sa mise en œuvre et son existence au Manitoba. Il énonce la position du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba quant aux conditions favorisant l'atteinte des objectifs du Programme d'immersion française au Manitoba, qui favorise le développement d'une compétence langagière en anglais et en français.

La planification de tout Programme d'immersion française, sa mise en œuvre ainsi que son existence se baseront sur ces principes fondamentaux. Les divisions scolaires rendront disponibles, dans les meilleurs délais, les ressources humaines et matérielles pour faciliter l'apprentissage chez l'élève et pour assurer le succès du Programme.

Aujourd'hui plus que jamais, les communications entre les gens et les sociétés sont importantes. Savoir comprendre l'autre, entrer en dialogue avec lui, se rencontrer afin de s'enrichir mutuellement. La vie se trouve ainsi augmentée par la connaissance des langues et par un élargissement d'horizons culturels.

Le choix de s'inscrire à un Programme d'immersion française ajoute l'élément d'enrichissement linguistique à la formation de nos jeunes. Ce phénomène contribuera à leur réussite dans le monde d'aujourd'hui et de demain, un monde marqué par la mutation rapide des milieux sociaux, économiques et intellectuels, un monde sous l'emprise du marché mondial et des technologies de l'information et de la communication.